



NATURE OCÉANE
40530 - LANDES

Email : mairie@ville-labenne.fr

Tél. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : www.ville-labenne.fr

ARRETE N° 105/2022

Objet : Sens interdit saufs vélos.

Nous, Maire de la Commune de LABENNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales article L 2212-1 et suivants,

Vu le Code de la Route et de la voirie routière,

Considérant qu'il appartient au Maire de prescrire toutes mesures de nature à préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETONS

Article 1 :

Un panneau « sens interdit saufs vélos » est mis en place au bout de l'impasse de Thuyas et de la rue de Mancennes.

Article 2 :

Le panneau de signalisation sera mis en place conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3


Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux Lois et Règlements en vigueur.

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Capbreton
 - Monsieur le Responsable des Services Techniques
 - Monsieur le chef de la Police Municipale
- Chargés chacun en ce qui les concerne de son application.

Fait à Labenne le 6 Juillet 2022

S. Sch...

Jean Luc DELPUECH
